

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical Séance du 22 janvier 2019 Délibération n° : 2019_BS1_002

Le 22 janvier 2019 à 19 h 30, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges s'est réuni, à la Mairie d'Isle, sous la présidence de Monsieur Gilles BÉGOUT.

Etaient présents :

M. BÉGOUT, C.U. Limoges Métropole
M. LAFAYE, C.U. Limoges Métropole
M. GUÉRIN, C.U. Limoges Métropole
M. GÉRAUDIE, C.U. Limoges Métropole
M. DARBON, C.C. Noblat
M. DUROUSSEAUD, C.U. Limoges Métropole
M. BRIAT, C.C. Val de Vienne
M. FAUCHER, C.C. ELAN
Mme AUBISSE, C.U. Limoges Métropole

Mme RIVET, C.U. Limoges Métropole,
représentant Mme GLANDUS, C.U. Métropole
Mme ROBERT-KERBRAT, C.U. Limoges
Métropole
M. PLEINEVERT, C.C. ELAN
M. ARNAUD, C.C. Val de Vienne
M. BARRY, C.C. Val de Vienne

Absent excusé avec délégation de pouvoirs :

M. LÉONIE (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoirs à M. GUÉRIN (C.U. Limoges Métropole)

Absents excusés :

M. VALLIN, C.C. ELAN
M. DAVID, C.U. Limoges Métropole
M. MIGOZZI, C.U. Limoges Métropole
Mme PICAT, C.U. Limoges Métropole
M. VANDENBROUCKE, C.U. Limoges Métropole

M. LAUSERIE, C.C. ELAN
M. ROUMILHAC, C.C. ELAN
M. ROUX, C.C. ELAN
Mme CHADELAUD, C.C. Noblat
M. ESTRADÉ, C.C. Noblat

Assistaient également à la réunion :

Mme MOREAU SIEPAL
Mme LEGRAND SIEPAL

Mme PIERRE SIEPAL

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyjeaux Avis du Bureau Syndical

Rapporteur : Monsieur Gilles BÉGOUT, Président du SIEPAL

Vu l'adhésion au SIEPAL de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, devenue Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2019,

Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des EPCI du territoire,

Vu la délibération du 9 juillet 2014 du Comité Syndical du SIEPAL, déléguant au Bureau Syndical les avis sur les documents d'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyjeaux approuvé en juin 2007,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole en date du 29 juin 2018 prescrivant la modification n°1 du PLU d'Eyjeaux selon les modalités prévues à l'article L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L153-40 disposant que le projet de modification simplifiée du PLU est notifié aux personnes publiques associées et considérant le III de l'article L132-9 du code de l'urbanisme stipulant que l'établissement porteur du SCoT est associé à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme,

Vu le dossier de modification n°1 du PLU d'Eyjeaux reçu le 19 décembre 2018, accompagné d'un courrier de Limoges Métropole sollicitant l'avis du SIEPAL avant la fin de l'enquête publique, soit le 18 février 2019.

La commune d'Eyjeaux, membre de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole et située en 2^{ème} couronne du SIEPAL, compte 1298 habitants en 2016 selon l'INSEE.

Le conseil communautaire de Limoges Métropole a prescrit la modification n°1 du PLU d'Eyjeaux afin de reclasser une partie de la zone AUct de 3,4 hectares à la Valade en une zone U3 (environ 2 ha) et une autre partie en zone agricole (de 1,3 ha).

La zone AUct reclassée en U3 correspond à plusieurs parcelles urbanisées et deux parcelles encore disponibles. Le reste de la zone est reclassé en zone agricole car l'urbanisation n'y est pas stratégique : dénivelé important, voirie non adaptée, nuisances à proximité,... La notice de présentation ne mentionne pas les superficies concernées. Préciser la surface urbanisable disponible dans la zone reclassée en U3 permettrait d'évaluer les objectifs d'aménagement de cette modification, qui devraient contribuer à une consommation raisonnée de l'espace.

Après discussion, il est proposé au bureau syndical d'émettre un avis favorable sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Eyjeaux.

Le Président Gilles BÉGOUT fait procéder au vote :

Nombre de votants : 15
Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTÉE à l'unanimité

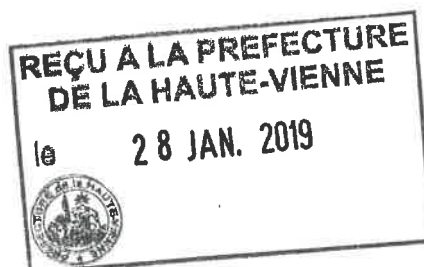
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Fait à Limoges, le 22 janvier 2019
Conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales.
Formalités de publicité effectuées
le 28 janvier 2019.
Transmis en Préfecture le 28 janvier 2019.**

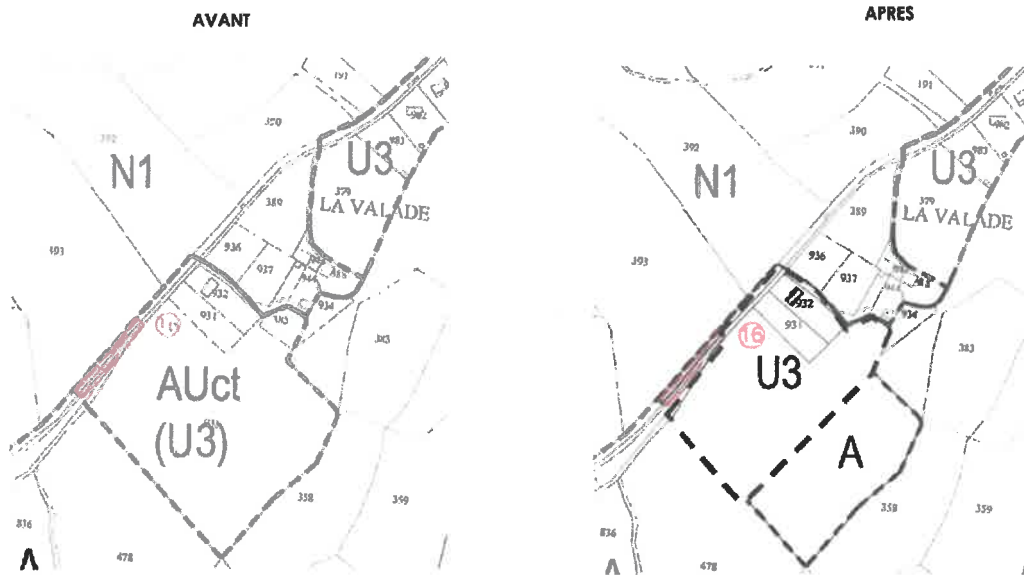
Le Président,



Gilles BÉGOUT



ANNEXES CARTOGRAPHIQUES



Extrait de la notice de présentation de la modification n°1 du PLU de la commune d'Eyjeaux – Limoges Métropole

Plan de situation du projet

Extrait de la notice de présentation de la modification n°1 du PLU de la commune d'Eyjeaux – Limoges Métropole

